

## SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux octobre à vingt heure trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M Arnaud de Boisanger, Maire.

**Présents :** M de Boisanger Arnaud, Mme Girard Danielle, M Caré François, M Osternaud Geoffrey, M Chéron Daniel, M Toutain Patrick, M Palat Laurent, Mme Hardy Françoise, M Alleaume Jean-Paul et M Merlet Philippe

**Absents excusés :** M Fonseca Manuel (pouvoir à M Merlet Philippe), M Maisons Alexandre (pouvoir à M De Boisanger Arnaud), M Vandeveld Ivo

**Secrétaire :** M. Merlet Philippe

Le compte rendu de la séance du 19 août est adopté à l'unanimité

### **Budget eau et assainissement : décision modificative et mise en non valeurs :**

La trésorerie nous a signalé que la réglementation prévoit de provisionner à hauteur de 15% les créances de plus de 2 ans au 31 décembre de l'année.

A ce jour, il convient de provisionner la somme de 300 €. Cette somme servira à couvrir tout ou partie des éventuelles admissions en non valeurs en cas d'impossibilité avérée de recouvrement.

Après discussion, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Compte 6817	+ 300 €
Compte 773	- 300 €

La trésorerie n'a pas pu procéder au recouvrement de pièces portées sur l'état fourni par ce service en raison de motifs divers (décès, seuil inférieur aux poursuites) concernant le service eau et assainissement de la commune et dont la somme s'élève à 359.38 €. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non valeurs de ces créances irrecouvrables au compte 6541.

### **Comptabilité M57 (mise en œuvre au 01.01.2022) :**

**M. le Maire :** La trésorerie nous a informé de la mise en place d'une nouvelle présentation, type M57, des comptes de la commune, cette version venant remplacer la version M14 et expérimentation du compte financier unique.

Ladite version actuelle M14 présente les comptes administratifs et les comptes de la trésorerie séparément.

Le conseil accepte à l'unanimité d'adopter le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'expérimenter le compte financier unique à compter de cette même date et autorise M. le maire à signer la convention portant sur le CFU entre la commune et l'état .

Monsieur le Maire explique également aux conseillers que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M le Maire précise qu'il continuera malgré tout à faire valider par le conseil les demandes de modifications budgétaires.

#### **Fond solidarité logement : participation 2021 :**

M. le Maire : Le conseil départemental demande notre participation à l'aide au logement social soit 3€ par logement.

Montant de participation : 3 € X 18 = 54 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **Classe de mer : demande de subvention 2022**

M. le Maire : les enseignantes de l'école de Blévy organisent une classe de mer en 2022.

38 élèves doivent participer à cette activité. Le coût du séjour par élève est de 385 €. La coopérative scolaire participe à hauteur de 35 €. La commune participe habituellement à hauteur de 100 €.

L'école est très importante pour la vie de la commune et les aides qui lui sont allouées sont très appréciées. C'est pourquoi le maintien de cette subvention de 100 € serait souhaitable. Son montant global s'élèverait à 3800 €.

Resterait à charge par enfant pour les familles : 250 €

Le conseil accepte à l'unanimité, les crédits seront prévus au budget 2022.

#### **Emprunt car scolaire : remboursement :**

M. le Maire : Notre emprunt avait financé l'achat du bus qui a été vendu 70 000 €.

Le reliquat de cet emprunt est de 50 000€ et le budget transport devrait être clôturer en décembre. Avec l'accord du conseil municipal, la commune pourrait procéder à son remboursement par anticipation. Les coûts liés au remboursement anticipé sont inférieurs aux intérêts restant à payer.

Après discussion, le conseil municipal accepte l'unanimité.

#### **Décision modificative sur budget régie de transport :**

Suite à la validation du remboursement de l'emprunt, M. le maire demande au conseil une décision modificative sur le budget de la régie de transport. Le conseil accepte à l'unanimité et décide les modifications suivantes :

Au compte 1641 en dépenses	+ 50 100 €
Au compte 66111 en dépenses	+ 700 €
Au compte 775 en recettes	+ 50 800 €
Au compte 023	+ 50 100 €
Au compte 021	+ 50 100 €

#### **Clôture du budget régie de transport :**

M le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de clôturer au 31/12/2021, le budget « régie de transport » auprès de la trésorerie. Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **Loyer MAM : avenant au bail :**

M le Maire : Nous avons accordé un loyer modéré à la MAM depuis un an, soit 280 € ;

Au premier octobre un avenant était prévu mais nous n'avons pas été contacté par la MAM. Pour autant, face aux difficultés rencontrées par les assistantes maternelles, et en considérant l'intérêt manifeste des parents pour ce service très utile à la commune, il paraît utile de maintenir cet effort. Il serait donc souhaitable de reconduire, jusqu'en mars 2022, ce montant de loyer réduit. Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité.

### **Présentation rapport 2020 de l'agglomération du Pays de Dreux :**

M. le maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires du rapport 2020. Le conseil municipal en prend acte.

### **Informations et questions diverses**

- M le Maire explique les architectes du CAUE 28 ont visité les deux sites des écoles pour analyser la faisabilité de réalisation d'une cantine dans chacune des 2 écoles.

Ecole de Maillebois : il est possible d'utiliser le local à vélo et ils sont très optimistes sur cette réalisation.

Ecole de Blévy : Le préau à côté des toilettes, bien que plus petit, semble plus adapté pour cette structure pour des problèmes de réseaux.

Les architectes travaillent sur ces projets et les travaux seront présentés prochainement. Cette prestation est gratuite.

La réalisation de ces deux cantines limiterait les déplacements en bus et permettrait aux enfants de déjeuner plus sereinement.

- Le samedi 4 septembre, un violent orage a touché la commune. Les pompiers sont intervenus avec efficacité à Maillebois et surtout à Dampierre sur Blévy où 2 maisons ont été particulièrement touchées (eau et boue) dont une qui est restée inhabitable pendant trois semaines. Le conseil municipal remercie les pompiers pour leur réactivité, leur efficacité et leur gentillesse. Une commission travaux est à prévoir afin d'étudier les mesures à prendre pour limiter les impacts de ces orages estivaux.
- Prochainement, doit intervenir la signature de la vente de la maison Micault. Un léger désaccord subsiste avec l'héritier sur la répartition des dettes.
- Comme nous ne disposons plus de bus, les enfants de Blévy ne peuvent plus venir à la bibliothèque. En accord avec la responsable, c'est la bibliothécaire, Mme Gachenot, qui se déplace à l'école de Blévy. Nous la remercions pour tout le travail accompli.
- L'auberge des « trois Epis » doit rouvrir début novembre.
- Le 8 novembre le SIPEP se réunit pour fixer le prix de l'eau en 2022. Une date sera prévue pour la commission « finances » et la commission « eau et assainissement » afin de proposer aux services de l'Agglomération un prix de l'eau pour notre commune.
- Le conseil accepterait-il la diffusion d'informations sur l'auberge des « Trois Epis » ainsi que « Tony Pizza » figurent sur « Panneau Pocket ? Le conseil valide.
- M. Alleaume :
  - mi-septembre, la canalisation d'eau qui dessert « la Verdière » a été changée. Une canalisation de 800 m a été installée le long de la route.
  - Nous avons assisté à une réunion avec le SIDEP de Senonches pour signer une convention sur les achats d'eau fourni par le SIDEP à la Verdière et au Gord. Nous avons validé un tarif d'environ 0,90 centimes d'euros le m<sup>3</sup>. Même tarif que pour la commune de Verneuil sur Avre également alimentée par le SIDEP.

- M. Merlet : concernant l'aménagement de la friche de Blévy

- Après différents contacts avec l'agglo, le service commun reprend le dossier incluant nos différentes demandes de modifications. Pourtant, ce service ne pourra pas assurer la totalité du suivi des travaux, le dossier ayant tardé dans sa mise en œuvre et étant devenu très chronophage. Devant ces contraintes M Merlet assurera le suivi avec une assistance distante de l'agglo. Afin de finaliser ce dossier une réunion sera organisée entre l'agglo, la société titulaire du marché et la commune.

M. Chéron rappelle à nouveau qu'il considère que ce projet n'est pas adapté à une commune rurale comme la nôtre et qu'il y a d'autres investissements à réaliser d'une plus grande utilité.

Le conseil valide et autorise M. Merlet à participer à cette réunion afin de revoir le montant des travaux et différents points onéreux, en vue de se rapprocher au mieux de notre budget initial. Soit une négociation d'environ 20 000 €.

### **Tour de table**

- M. Caré : la plantation d'une haie rue de la « Chapellerie » à côté du cimetière de Dampierre sur Blévy serait éventuellement une alternative pour limiter les ruissellements et les coulées de boues. Des subventions pourraient être obtenues avec la fédération départementale des chasseurs. Des contacts sont en cours. M le Maire le remercie.

- M. Toutain : la convention pour la passerelle de « La Leu » est-elle signée ?

M le Maire : non, pas encore, l'agglo met en place un concours sur les projets d'intérêt communautaire, ce dossier pourrait y être éligible. Montant jusqu'à 30 000 euros.

- M. Palat : serait-il possible de faire participer les enfants des écoles aux colis de Noël des anciens ? Beaucoup de communes font faire des dessins ou des cartes à distribuer aux anciens.

- M. Osternaud : beaucoup de gens se plaignent des nuisances lorsque les « gens du voyage » s'installent sur le terrain de foot de Blévy : ne serait-il pas possible d'envisager un système de surveillance « vidéo » sur ledit stade ?

- Les habitants de Dampierre se plaignent du non-respect des stops : ne serait-il pas possible d'envisager là aussi un système de contrôle vidéo avec verbalisation à la clé. Des subventions pourraient être demandées.

M. Le Maire : Attention les gendarmes font très régulièrement des contrôles sur nos communes.

Suite aux inondations avons-nous un retour sur l'état de catastrophe naturelle.

M le Maire : la demande a été faite mais nous n'avons pas de retour et il ne faut pas trop espérer.

Toujours suite aux inondations et coulées de boue, des bouches d'engouffrements sont toujours remplies de terre. M. le Maire : un point a été fait nous allons refaire le tour.

- M. Osternaud : personnellement j'ai assisté à mon premier conseil d'école. le groupe pédagogique est très dynamique et réalise beaucoup de sorties. Est-ce que ces informations peuvent être listées sur le site ?

M le Maire : une page pour les écoles est disponible sur le site. Nous allons les solliciter pour avoir les informations.

- La réouverture du bar des « Trois Epis » est prévue le 2 novembre. Un concert aura lieu le 13 novembre. La vente de pain et viennoiserie sera bientôt disponible.

M. Merlet rapporte les propos de M. Fonséca :

- Remercie M le Maire pour les différentes actions dans la gestion de la vente du bus.

- Attire, encore une fois, l'attention sur la dangerosité de certains peupliers sur la place des « Marronniers » à Chennevières.

M. Merlet :

- Nous avons eu 90 visiteurs à Blévy pour les Journées Européennes du Patrimoine ; merci à l'association Arc en Ciel pour son exposition, merci à l'association « Au cœur de nos villages » et aux bénévoles qui ont participé à l'organisation des visites.

- Avons-nous des nouvelles sur la desserte par fibre optique de nos communes.

M Le Maire : la commercialisation est toujours prévue pour la fin de l'année mais le planning sera sans doute difficile à respecter.

- Avons-nous des informations sur le sondage du fossé devant le domicile de M et Mme Feillu ?

M le Maire : oui malheureusement il est obstrué en extrémité. Lors des commission travaux il faudra aussi aborder ce sujet.

- Avons-nous avancé sur l'affaissement de la chaussée devant l'arrêt de bus à Blévy.

La société STAG doit intervenir, mais il est aussi possible que TP28 soit sollicitée

- Il n'y a plus d'éclairage public à l'entrée du chemin de Saint Germain. L'entreprise sera contactée.

- Lors de la dernière violation d'espace public et privé par les gens du voyage, un bois a été endommagé. J'ai contacté les propriétaires afin de les assister dans une démarche éventuelle de dépôt de main courante destinée à se protéger à l'avenir.

- Le 2 octobre, j'ai tenu une permanence à la Mairie de Blévy. J'ai rédigé un compte rendu dont voici la teneur :

### **Aménagement de la friche**

*Les administrés attendent avec impatience, maintenant, l'aménagement de ce parc. Les retards de travaux leur semblent longs et difficiles à comprendre, d'autant que le projet avançait très bien et que les échéances avaient été respectées jusqu'à l'été 2021.*

*M Merlet a fait un point sur les retards liés aux dernières modifications demandées afin de rassurer le visiteur. Mais du point de vue des administrés, la seule chose à noter est que, quelle que soit la solution retenue, il faudra entretenir ce parc et que, dans l'intervalle, le temps passe et l'herbe continue de pousser.*

### **Circulation et sécurité routière**

➤ *Les administrés déplorent l'absence de retour des travaux de la commission.*

*Réponse : Le conseil départemental n'a pas répondu aux différents courriers suite au CR de commissions transmis.*

➤ *Compte tenu du transit de poids lourds et de gros porteur régulier dans le village, les habitants demandent la mise en place d'une interdiction au poids lourds.*

*M Merlet est d'autant plus en accord avec cette éventualité qu'il en a déjà fait la demande et ce depuis longtemps. Précisons que ces interdictions existent déjà en direction de Maillebois « mur Château » jusqu'à Chennevières et à Laons direction Blévy.*

*Pourquoi donc n'y a-t-il pas de panneau au « Val » direction Blévy ?*

➤ *La vitesse de circulation est trop rapide dans le cœur du village et les administrés demandent que le village soit limité à 30 Km / h.*

➤ *Les marquages au sol, STOP, Passage piéton, etc. sont en très mauvais état.*

- *La voirie se dégrade au niveau du pont.*

**Entretien de la commune :**

- *Les trottoirs et les caniveaux ne sont pas entretenus.*
- *Les herbes gagnent le village*
- *Les chemins ruraux ne sont pas entretenus*
- *Lors des tontes (roto-fil), les herbes ne sont pas ramassées.*
- *Les bouches d'engouffrement et les fossés ne sont pas entretenus.*
- *Les panneaux d'affichages et de communications ne sont pas nettoyés et il est difficile de lire les comptes rendus.*
- *Les habitants souhaitent que l'on demande au propriétaire de l'EX boulangerie de sécuriser le bâtiment, façade et toiture.*
- *Un habitant demande que l'ornière devant le portail du cimetière soit comblée.*

**Communication :**

- *Le site internet n'est pas à jour : Compte rendu du conseil ; Trombinoscope des conseillers ; Actualisation des informations pour le portage des repas ; Les membres bénévoles du CCAS ne sont pas identifiés.*
- *Un panneau d'arrêt de bus a été remis en place sur la place de l'Eglise, alors que cet arrêt n'existe plus à cet endroit. En revanche, celui du véritable arrêt de bus n'a pas été changé.*
- *M Merlet a pris en compte les différentes doléances et observations.*
- *Il est un fait que les deux employés communaux ne peuvent pas tout réaliser simultanément.*
- *Dans les prochains mois il fera sûrement appel à volontaires pour effectuer de menus travaux dans la commune.*
- *Malgré toutes les remarques adressées par les administrés, ils semblent heureux de vivre à Blévy et le démontrent par leur intérêt constant pour les informations fournies par la Commune.*

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 30.

Le maire,

le secrétaire,

les conseillers